



Investir dans les populations rurales

Comité de l'évaluation

Cent dix-huitième session

Rome, 2 septembre 2022

Procès-verbal de la cent dix-huitième session du Comité de l'évaluation

Cote du document: EC/118

Date: 15 septembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Nigel Brett

Directeur

Division des politiques et des résultats
opérationnels

courriel: n.brett@ifad.org

Procès-verbal de la cent dix-huitième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations tenues par le Comité de l'évaluation à sa cent dix-huitième session, qui s'est déroulée en présentiel et en ligne le 2 septembre 2022.
2. Le procès-verbal, qui a été approuvé par le Comité, sera présenté pour information au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant la France, l'Indonésie, l'Irlande, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas et la Suisse. Étaient également présents, à titre d'observateurs, les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine et du Royaume-Uni. Ont en outre assisté à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Directeur adjoint d'IOE, le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, le Secrétaire du FIDA ainsi que d'autres membres du personnel du FIDA.
4. M. Readwell Musopole, directeur adjoint de la planification au Ministère de l'agriculture, et M. Nations Msowoya, directeur de la dette et de l'aide au Ministère des finances, étaient présents lors des délibérations du Comité portant sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour le Malawi; les délibérations ont ainsi pu tirer parti du point de vue du Gouvernement malawien.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation (EC 2022/118/W.P.2/Rev.1)

5. Le Comité a élu à l'unanimité le Mexique à la présidence du Comité de l'évaluation pour toute la durée du mandat du Comité dans sa composition actuelle, conformément à l'article 1.3 du mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration (version révisée). Le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Miguel Jorge García Winder, Représentant permanent des États-Unis du Mexique auprès du FIDA, a assumé la présidence du Comité de l'évaluation.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2022/118/W.P.1 + Add.1)

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2022/118/W.P.1 et son additif.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2022 sur l'évaluation indépendante au FIDA (EC 2022/118/W.P.3 + Add.1)

Messages clés:

- Les membres du Comité de l'évaluation se sont félicités de l'évolution globalement positive de la performance des projets, mais se sont dits préoccupés par l'insuffisance persistante des résultats dans les domaines de l'efficacité des projets, de la performance des pouvoirs publics, de la durabilité, de l'impact sur la pauvreté rurale et de l'égalité femmes-hommes.
- Les membres ont souligné que la question de la durabilité revêtait une grande importance pour garantir un impact à long terme.
- Les membres ont demandé qu'une attention accrue soit accordée aux facteurs de fragilité, comme la faiblesse des institutions publiques, les conflits et l'accès à la terre, dont l'analyse était primordiale pour envisager les systèmes alimentaires selon une approche efficace.

7. Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction la 20^e édition du document rebaptisé « Rapport annuel sur l'évaluation indépendante au FIDA » (EC 2022/118/W.P.3), qui couvre les évaluations menées par IOE en 2021, ainsi que la réponse de la direction, qui figure dans l'additif. Les membres ont félicité IOE pour ce rapport, qui se démarquait par son caractère inclusif et par son ambition résolue de favoriser l'apprentissage en exposant des constatations et des enseignements tirés des évaluations. L'inclusion de recommandations plus ciblées pourrait faciliter le travail de suivi à l'avenir.
8. Les membres ont indiqué que les résultats du FIDA demeuraient solides, la majorité des projets ayant été jugés au minimum plutôt satisfaisants sur la base des différents critères d'évaluation. Ils ont également reconnu la bonne performance du FIDA dans les domaines de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques, mais ont attiré l'attention sur le fait que le FIDA ne devrait pas perdre de vue sa raison d'être, à savoir le développement agricole et rural. Ils ont salué en outre l'accent mis sur les projets de développement à l'initiative des communautés et sont convenus de la nécessité de prévoir des délais plus longs pour le suivi des résultats.
9. Les membres ont souligné que l'efficacité, la performance des pouvoirs publics et la durabilité continuaient de présenter le plus faible pourcentage de notes satisfaisantes. Ils se sont notamment dits préoccupés par les résultats obtenus au regard de critères liés à l'égalité femmes-hommes et à l'impact sur la pauvreté rurale. De plus, les projets n'aboutiraient qu'à des changements limités si leur impact ne s'inscrivait pas dans la durée. Le contexte singulier engendré par la pandémie de COVID-19 représentait une occasion utile de définir les obstacles et les leviers d'un impact durable.
10. Une évaluation holistique de la fragilité, qui tenait dûment compte des facteurs de fragilité interdépendants (faiblesse des institutions publiques, insécurité et conflits, et accès à la terre), était essentielle au succès des interventions dans des situations de fragilité et de conflit. Les membres se sont dits inquiets de constater que les projets exécutés en Afrique de l'Ouest et du Centre affichaient, à l'égard de tous les critères d'évaluation, une performance moins bonne que ceux menés dans d'autres régions, et ils ont appelé le FIDA à mieux comprendre les causes profondes de la fragilité.

11. Les membres ont noté la constatation figurant dans le rapport selon laquelle la présence dans les pays avait beau être importante, elle n'était pas suffisante à elle seule pour améliorer la performance de l'exécution si l'on ne disposait pas de l'expertise technique nécessaire et que des cadres supérieurs du FIDA n'étaient pas déployés dans les pays. Ils ont également mentionné l'observation selon laquelle l'appui apporté par les donateurs à la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome n'était pas toujours très solide, ce qui témoignait d'une dichotomie entre le plaidoyer des donateurs en faveur d'une collaboration entre les trois organismes et la manière dont ils appuyaient cette collaboration dans la pratique.
12. La direction a réitéré son engagement à améliorer la performance « à tous les égards », soulignant toutefois l'incidence des maigres ressources disponibles, notamment pour les activités hors prêts, ainsi que le coût plus élevé des opérations menées dans des situations de fragilité. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), des plans d'action étaient en cours d'élaboration pour remédier aux lacunes observées dans les domaines du suivi-évaluation, de la durabilité, de l'efficacité et de la reproduction à plus grande échelle. La pandémie ayant eu des conséquences sur les effectifs des bureaux de pays, des efforts étaient en cours pour rétablir les compétences du personnel, à la faveur d'investissements considérables dans le perfectionnement et la formation. La direction a souligné combien il était urgent d'adopter un plan d'action pour pourvoir les nombreux postes vacants, et elle a appelé IOE à évaluer les répercussions à long terme de la pandémie. Elle a également invité IOE à examiner les apports (ressources disponibles) et les produits (résultats) au moment d'évaluer la performance, car les projets du FIDA produisaient des résultats en progression malgré la diminution des ressources consacrées à la conception et à la supervision.
13. En ce qui concernait la fragilité, la direction a insisté sur la nécessité de se focaliser davantage sur les compétences en vue des interventions dans des contextes fragiles, de faire preuve d'une souplesse accrue pour répondre aux besoins particuliers en matière de conception et d'exécution, et de renforcer la présence dans les pays. Au sujet des tendances régionales, la direction a noté que celles-ci témoignaient très clairement de la fragilité de la qualité institutionnelle sur le terrain.
14. Concernant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, la direction a expliqué que les indicateurs étaient en progression dans les projets en cours, mais qu'il était important de surveiller la situation pour garantir la poursuite de cette tendance encourageante.
15. IOE a pris acte du point soulevé par la direction sur les questions qui mériteraient une analyse plus détaillée, comme les effets de la COVID-19 sur le portefeuille du FIDA et les situations de conflit et de fragilité. Il a dit se réjouir à la perspective de présenter l'évaluation au niveau de l'institution concernant la décentralisation au Comité de l'évaluation en mars 2023, puis au Conseil d'administration en avril de la même année.

16. **Point 5 de l'ordre du jour: Rapport 2022 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (EC 2022/118/W.P.4 + Add.1)**

Messages clés:

- Les membres ont accueilli avec satisfaction le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et salué les commentaires détaillés sur les thématiques transversales. La direction a indiqué que, à compter de l'année prochaine, les résultats obtenus sur ces questions seraient présentés de façon plus détaillée dans un document distinct accompagnant le RIDE.
- Les membres ont demandé que les activités hors prêts fassent l'objet d'une planification et d'une rationalisation plus efficaces et mieux intégrées, car cela pourrait accroître l'efficacité et l'impact.
- Les membres ont recommandé que les prochains rapports mettent davantage l'accent sur les systèmes alimentaires.
- La direction et l'IOE ont convenu que l'adoption du nouveau Manuel de l'évaluation contribuerait à harmoniser les définitions et les démarches méthodologiques utilisées pour les évaluations indépendantes et les autoévaluations sur lesquelles se fondent le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante et le RIDE.

17. Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction le RIDE, qui figure dans le document EC 2022/118/W.P.4, ainsi que les observations d'IOE présentées dans l'additif. Les membres ont tout particulièrement apprécié les commentaires détaillés sur les thématiques transversales et se sont réjouis de voir, de façon concrète, comment le FIDA met à profit ses connaissances et son expérience lors de manifestations comme la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) et comment il fait preuve d'innovation en utilisant, par exemple, les médias sociaux pour échanger des connaissances et en mobilisant des financements climatiques afin de produire un impact sur le terrain.
18. Dans l'ensemble, les membres se sont dits satisfaits des résultats positifs obtenus par le FIDA, notamment dans les domaines de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de l'adaptation aux changements climatiques, des jeunes et du travail décent, et ont salué les améliorations en matière d'efficacité et de durabilité. Ils ont également loué la bonne exécution du programme de prêts et dons et l'amélioration globale de la performance des projets achevés par rapport au cycle de FIDA10.
19. Les membres ont notamment apprécié l'attention accordée à la reproduction à plus grande échelle et à la durabilité (le rapport attestant d'ailleurs la corrélation entre la qualité de la participation à l'élaboration des politiques et ces deux domaines), et souligné la participation des bénéficiaires, la coopération Sud-Sud et triangulaire et la qualité des unités de gestion de projet. À cet égard, les membres ont indiqué qu'il convenait de renforcer les activités hors prêts, telles que la participation à l'élaboration des politiques et la gestion des connaissances, car elles amélioreraient l'impact en favorisant la reproduction à plus grande échelle et la durabilité. En parallèle, ils ont demandé que le Fonds planifie et rationalise les activités hors prêts de façon efficace et mieux intégrée, sans que les crédits budgétaires augmentent forcément. Ils ont également recommandé que les prochaines éditions du RIDE mettent davantage l'accent sur les systèmes alimentaires, car cela pourrait contribuer à redéfinir la place de l'efficacité des pouvoirs publics à différents niveaux, par exemple à l'égard de la performance des projets.

20. Les membres ont apprécié qu'il soit reconnu dans le rapport que certains indicateurs de performance ont peut-être été surestimés en raison de la réalisation des missions à distance pendant la pandémie. Ils ont rappelé que le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante comportait une mise en garde similaire concernant la collecte de données à distance. Ils ont donc fait observer qu'il faudrait peut-être valider les données recueillies et les constatations formulées. Comme lors des années précédentes, ils ont noté quelques différences au niveau de l'évolution de la performance entre le RIDE et le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante.
21. Enfin, les membres ont remis en question la tendance du rapport à expliquer les lacunes observées dans les domaines où les cibles n'ont pas été atteintes par des facteurs exogènes indépendants de la volonté de la direction, tels que la COVID-19, les problèmes de liquidités et les effets à court terme des réformes institutionnelles. Ils ont invité la direction à recenser et à présenter les domaines dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'améliorer ou de maintenir la performance.
22. La direction a informé le Comité que la stratégie de reproduction à plus grande échelle était en cours d'actualisation afin d'inscrire les ambitions en matière de reproduction à plus grande échelle dans le programme d'options stratégiques (COSOP) de chaque pays, dans la conception des projets et au démarrage des interventions. Grâce à l'amélioration des systèmes de suivi-évaluation, les résultats des COSOP seraient examinés régulièrement pour permettre, au besoin, d'ajuster l'exécution en temps réel. Les COSOP viseraient également à aligner le cadre d'action sur les objectifs nationaux stratégiques.
23. Concernant l'adoption du nouveau Manuel de l'évaluation et le travail d'harmonisation des notes et des appréciations, la direction et IOE sont convenus qu'il était possible de rapprocher davantage les deux rapports. De l'avis de la direction, le RIDE et le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante se complètent dans la mesure où ils portent chacun sur des périodes différentes. Dans le prolongement de ses observations écrites sur le RIDE, IOE a réaffirmé que les institutions financières internationales utilisaient habituellement les notes des évaluations indépendantes dans leur rapport équivalant au RIDE, et non les notes des autoévaluations. Ainsi, IOE a recommandé qu'il en soit de même au FIDA à l'avenir. S'agissant de la qualité et de la fiabilité des données, la direction a fait remarquer que les activités à distance de collecte des données et de production de rapports s'étaient bien déroulées dans l'ensemble et que toute distorsion serait corrigée dans un délai de six mois dans le cadre des missions sur le terrain.
24. Compte tenu de l'importance du Rapport annuel sur l'évaluation indépendante et du RIDE, il a été proposé d'accorder suffisamment de temps à l'examen des deux rapports lors des prochaines sessions du Comité de l'évaluation.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport 2022 du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (EC 2022/118/W.P.5 + Add.1 + Add.2)

Messages clés:

- Les membres ont demandé à la direction de présenter un calendrier de mise en œuvre de l'outil de suivi en ligne, annoncé l'année dernière.
- Les membres ont noté une divergence, quoique mineure, entre la direction et IOE quant au nombre de recommandations considérées comme intégralement appliquées.

25. Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction cette 19^e édition du Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), qui figure dans le document EC 2022/118/W.P.5 et l'additif 1 (Add.1), ainsi que les observations d'IOE présentées dans l'additif 2 (Add.2). Le rapport PRISMA 2022 passe en revue les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées par IOE, sur la base des évaluations menées en 2020 et 2021.
26. Les membres ont demandé à la direction de présenter un calendrier de mise en œuvre de l'outil de suivi en ligne, annoncé l'année dernière. Ils ont noté une légère divergence entre la direction et IOE quant au nombre de recommandations considérées comme appliquées. Enfin, ils ont demandé à la direction d'expliquer le nouveau concept d'innovation pour le développement mentionné dans le document.
27. Dans sa réponse, la direction a indiqué que la conception détaillée de l'outil de suivi en ligne avait débuté et que le document de conception final devait être achevé d'ici à la fin du mois de septembre. L'outil devrait être déployé en 2023, en fonction du budget d'investissement disponible et des capacités au sein de la Division des technologies de l'information et des communications.
28. La direction a expliqué que, à compter de cette année, le FIDA avait adopté une nouvelle définition de l'innovation, mise au point par l'Unité du changement, de la réalisation et de l'innovation. L'innovation désignait un nouveau processus, un nouveau produit ou une nouvelle approche qui apportait une valeur ajoutée en produisant des solutions durables, équitables et inclusives face aux défis du développement. Cette définition était globalement semblable à celle figurant dans le nouveau Manuel de l'évaluation.
29. La direction et IOE ont reconnu que l'écart relatif au nombre de recommandations considérées comme appliquées était mineur et qu'il diminuait au fil du temps, puisque seules deux recommandations jugées intégralement appliquées avaient été rétrogradées au statut « en cours d'application » en 2022, sur la base de l'examen indépendant effectué par IOE à l'égard du PRISMA. IOE a souligné que le PRISMA était un document établi par la direction au sujet duquel il formulait des observations en toute indépendance. Il fallait donc maintenir un certain espace pour analyser ces différences, le cas échéant, et préserver le principe d'indépendance, qui était indispensable aux travaux d'IOE.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République du Malawi (EC 2022/118/W.P.6)

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement cette première ESPP pour le Malawi et souscrit aux conclusions du rapport, qui avaient éclairé l'élaboration du nouveau COSOP.
- Les membres ont rappelé qu'il importait d'adopter la gestion des connaissances de façon structurée et qu'il fallait intégrer les activités hors prêts avec plus de rigueur et d'efficacité afin de favoriser la reproduction à plus grande échelle, l'impact et la durabilité des interventions.
- Les membres du Comité de l'évaluation ont recommandé que toutes les futures ESPP fassent mention des enseignements tirés de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.

30. Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement cette première ESPP pour le Malawi, qui portait sur la période 2011-2021 (EC 2022/118/W.P.6). Les membres ont approuvé les constatations positives du rapport concernant l'orientation stratégique du COSOP et son adéquation avec le cadre de l'action publique.

31. Les membres ont pris note des déclarations prononcées au nom du Gouvernement malawien par M. Readwell Musopole, directeur adjoint de la planification au Ministère de l'agriculture, et M. Nations Msowoya, directeur de la dette et de l'aide au Ministère des finances.
32. Les membres ont notamment salué l'action menée pour améliorer l'accès à la terre, qui favorisait l'adoption de systèmes d'irrigation et la commercialisation de produits agricoles et constituait un tremplin vers la gestion durable des ressources naturelles. Ils ont mis en exergue les nombreuses possibilités de collaboration, de programmation commune et de mobilisation de fonds qui se présenteraient une fois que la présence dans les pays aurait été renforcée, conformément aux recommandations formulées dans le rapport.
33. Les membres ont pris note du caractère limité des progrès accomplis pour remédier aux tensions entre la transformation durable de l'agriculture et la sécurité alimentaire des exploitants les plus vulnérables. Ils ont accueilli favorablement la recommandation consistant à adopter une approche plus claire de la sécurité alimentaire par la diversification des cultures et à améliorer l'efficacité du ciblage des programmes de subventions, afin de créer des conditions plus favorables pour les investissements étrangers dans le secteur agricole et de stimuler la création d'emplois en milieu rural.
34. Il a été souligné que le rapport renforçait plusieurs thèmes récurrents de la session, à savoir qu'il importait d'adopter la gestion des connaissances de façon structurée et qu'il fallait intégrer les activités hors prêts avec plus de rigueur et d'efficacité afin de favoriser la reproduction à plus grande échelle, l'impact et la durabilité des interventions. Les membres ont également recommandé que toutes les futures ESPP fassent mention des enseignements tirés de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.
35. La direction a confirmé que les recommandations formulées par IOE avaient été prises en compte dans le nouveau COSOP, et elle a mentionné la possibilité de nouer des partenariats avec des ONG locales, des entités privées et d'autres acteurs et d'établir une coopération plus structurée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. IOE a salué l'excellente collaboration avec le Gouvernement malawien et la direction, soulignant que bon nombre des enseignements tirés étaient aussi applicables aux opérations menées dans d'autres pays ou régions.

Point 8 de l'ordre du jour: Aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2023 et du plan indicatif pour 2024-2025 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (EC 2022/118/W.P.7)

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a entériné l'aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2023 et le plan indicatif pour 2024-2025 d'IOE.

36. Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction l'aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2023 et le plan indicatif pour 2024-2025 d'IOE, qui figuraient dans le document EC 2022/118/W.P.7. À l'issue des discussions menées avec le Comité de l'évaluation à la présente session, puis avec le Conseil d'administration en septembre, IOE établirait la version finale du budget-programme de travail et du plan indicatif, afin que le Comité de l'évaluation puisse en débattre à sa cent dix-neuvième session.
37. Les membres ont accueilli favorablement le budget-programme de travail très détaillé présenté par IOE et se sont dits favorables à la légère augmentation du budget. Les évaluations prévues sur l'égalité femmes-hommes, l'architecture

financière du FIDA, la nutrition et la sécurité alimentaire étaient intéressantes, de même que l'évaluation de la performance du Programme de développement rural – Phase II aux Îles Salomon, qui ouvrirait la voie à l'évaluation infrarégionale consacrée aux petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. En ce qui concernait cette évaluation, les membres ont suggéré la mise en place d'un processus consultatif afin d'intégrer le point de vue des parties prenantes des PEID au stade de la conception.

38. En réponse aux questions posées, IOE a précisé que les dépenses de personnel ne pouvaient pas être réduites davantage en raison de la demande croissante à l'égard d'évaluations stratégiques (de la part de la direction et dans le cadre de la stratégie pluriannuelle d'IOE); de plus, les évaluations d'IOE étaient menées par des membres du personnel, et non par des consultants, ce qui était un gage de qualité et garantissait globalement un meilleur rapport coût-efficacité.
39. Sur le plan de la sensibilisation, IOE avait mis en place un site Web spécifique, qui comptabilisait environ 38 000 visites à ce jour. L'objectif était de veiller à ce que des informations sur l'action du FIDA soient diffusées dans tous les pays, dans les autres réseaux d'institutions financières internationales et auprès du Groupe de coopération pour l'évaluation, du système des Nations Unies et du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Point 9 de l'ordre du jour: Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 (EC 2022/118/W.P.8 + Add.1)

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 et noté avec satisfaction que le FIDA avait dépassé toutes les cibles fixées dans le Cadre de gestion des résultats de FIDA11, à l'exception d'une seule.
- Les membres ont pleinement approuvé la recommandation selon laquelle les futurs projets devraient être assortis d'une théorie du changement plus solide qui mettrait l'accent sur la nutrition et intégrerait les changements de comportement et des éléments relevant des sciences comportementales.
- Les membres ont demandé que les constatations et les recommandations formulées dans les différents rapports présentés par IOE et la direction soient plus cohérentes.

40. Le Comité de l'évaluation a réservé un accueil favorable au Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 (EC 2022/118/W.P.8), ainsi qu'aux observations d'IOE figurant dans l'additif. Les membres du Comité ont félicité la Division recherche et évaluation de l'impact pour son rapport très utile et instructif, qui illustrait l'impact positif du FIDA sur le terrain.
41. Les membres ont noté avec satisfaction que le FIDA avait dépassé toutes les cibles fixées dans le Cadre de gestion des résultats de FIDA11, à l'exception de celle relative à la nutrition. Ils se sont notamment réjouis des indicateurs relatifs à l'augmentation des revenus, compte tenu des contextes particulièrement difficiles dans lesquels le FIDA intervenait. Ils ont également salué le fait que, en plus de mesurer l'impact au niveau de l'institution, le rapport comportait des recommandations claires et directes concernant la conception et l'exécution de futurs projets et l'élaboration de stratégies.

42. Les membres ont pleinement approuvé la recommandation selon laquelle les futurs projets devraient être assortis d'une théorie du changement plus solide qui mettrait l'accent sur la nutrition et intégrerait des éléments concernant les changements de comportement.
43. Étant donné que les effets notables dans le domaine de la nutrition peuvent ne pas être décelés à court ou à moyen terme, les membres ont indiqué que l'établissement d'un calendrier et d'engagements relatifs à des résultats intermédiaires permettrait de superviser et d'encadrer en temps utile les travaux sur cette question.
44. Les membres ont demandé des éclaircissements concernant l'absence de données de référence dans les évaluations de l'impact. Ils ont également suggéré d'utiliser une méthode de projection plus prudente et moins sujette à la controverse, de manière à réduire le plus possible le risque de surestimation du nombre de bénéficiaires appuyés et à garantir la crédibilité.
45. Au sujet des rapports soumis à la session en cours du Comité de l'évaluation, les membres ont noté le manque de cohérence entre les constatations formulées dans le RIDE, le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante et d'autres travaux. Cette situation, qui pourrait être imputable à la différence de points de vue et à l'adoption de méthodes différentes, a entravé la diffusion des messages essentiels et la formulation de recommandations claires.
46. La direction a précisé qu'il serait préférable de disposer de données de référence, au lieu de s'appuyer uniquement sur des données *ex post* recueillies auprès des bénéficiaires et d'effectuer des comparaisons rigoureuses avec un groupe témoin vers la fin des projets. Toutefois, en raison de contraintes de budget et de temps qui pesaient sur les rapports institutionnels, l'établissement d'un profil de référence *ex ante* n'a pas été possible et des méthodes quasi expérimentales ont été utilisées. La direction a précisé que, pour remédier à ces contraintes et maintenir des normes scientifiques élevées, elle avait notamment privilégié des données issues de recensements nationaux, des données administratives et des données de systèmes d'information géographique pour établir un ensemble d'unités comparables permettant de mesurer l'impact des interventions. Elle a ajouté que la sélection des échantillons se faisait à deux niveaux – au niveau géographique et au niveau des ménages – et qu'elle était validée par des informateurs clés et des experts locaux. Cette approche rigoureuse était confirmée et étayée par les tests d'équilibrage et les méthodes d'autoamorçage (*bootstrap*) que la direction avait employés pour démontrer l'absence de biais dans les variables statistiques utilisées, comme le montrait le rapport d'évaluation de l'impact. L'analyse de sensibilité et les tests de robustesse corroboraient également la validité des résultats.
47. Les membres ont demandé si l'impact agrégé ne risquait pas de conduire à une autre lecture des résultats, étant donné que le nombre de projets affichant des résultats positifs, qui variait selon les pays, pouvait grandement influencer sur les estimations de la méta-analyse. La direction a précisé que ce risque était atténué par la méta-analyse, qui ne consistait pas en un simple décompte qui se traduirait par une pondération injuste des données. En effet, la méta-analyse prenait en compte les erreurs types des estimations individuelles (c'est-à-dire le degré de fiabilité à accorder à ces estimations). Les données relatives à tous les projets de l'échantillon avaient ainsi été regroupées avant que l'effet global ne fasse l'objet d'une nouvelle estimation.
48. Concernant la question des incohérences entre les trois rapports (le RIDE, le Rapport annuel sur l'évaluation indépendante et le rapport d'évaluation de l'impact), la direction a reconnu que ce constat était exact dans une certaine mesure (du fait de la divergence des méthodes et des approches adoptées) et elle a souligné que ces différences étaient également l'occasion de tirer des

enseignements, d'échanger des connaissances et de s'améliorer. La direction a exhorté les États membres à prévoir à l'avenir des ressources suffisantes afin qu'elle puisse intégrer toutes les suggestions formulées et recueillir des données de référence pour concevoir des évaluations de l'impact *ex ante* et analyser d'autres questions susceptibles d'accroître l'impact des investissements du FIDA (rapport coût-efficacité, questions relatives au « dernier kilomètre », thématiques relevant des sciences comportementales, etc.). La bonne collaboration entre les collègues de différents projets en vue de la collecte de données finales de qualité permettrait non seulement au FIDA d'effectuer des analyses de rentabilité rigoureuses, mais aussi de compléter les évaluations de l'impact et d'étoffer les rapports correspondants en s'appuyant sur des échantillons de plus grande taille et sur des ensembles d'indicateurs plus riches.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

49. Le président du Comité de l'évaluation a exprimé, au nom du Comité, toute sa reconnaissance au Président Houngbo pour son travail et son dévouement à l'égard du FIDA. Il a assuré au Président nouvellement élu que le Comité de l'évaluation était déterminé à travailler avec la direction pour concrétiser le mandat du FIDA.
50. Le Comité est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session un point concernant le processus d'élection du Président du FIDA.

Clôture de la session

51. Il a été rappelé au Comité que le Bureau du Secrétaire ferait circuler le projet de procès-verbal de la session, comprenant les messages clés indiqués par les membres du Comité, pour approbation. La version définitive du procès-verbal serait transmise au Conseil d'administration à titre d'information à sa cent trente-sixième session.